

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe 1

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

38^e REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

(Malabo, Guinée Equatoriale, 14 août 2015)

PROJET DE RAPPORT DU SYMPOSIUM DE 2015 SUR LE THEME :

« INDEPENDANCE DES BANQUES CENTRALES : MYTHE OU REALITE ? »

(Malabo, Guinée Equatoriale, 13 août 2015)

1. INTRODUCTION

- 1.1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a organisé son traditionnel Symposium le 13 août 2015 à Malabo, en Guinée Equatoriale, sur le thème « *Indépendance des Banques Centrales : mythe ou réalité ?* », en prélude à la 38^e Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs tenue le 14 août 2015.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions. Celles-ci ont été prononcées respectivement par M. Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et Vice-Président de l'ABCA, Dr Anthony Mothae MARUPING, Commissaire aux Affaires Economiques de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et par Monsieur Miguel ENGONGA OBIANG EYANG, Ministre des Finances et du Budget de la République de Guinée Equatoriale, qui a officiellement ouvert les travaux.
- 2.2. Le Gouverneur ABAGA NCHAMA a souhaité la bienvenue aux participants au Symposium. Il a particulièrement salué les actions du Gouverneur de la Bank of Mauritius, qui, durant son mandat en qualité de Président de l'ABCA, n'a ménagé aucun effort pour la bonne marche de l'Association. Il a souligné que la présence d'éminentes personnalités de la Guinée Equatoriale à cette rencontre témoigne de leur attachement à l'œuvre d'intégration, aussi bien dans la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) qu'au niveau de l'Afrique toute entière. Il a indiqué que cela constitue pour lui un motif de satisfaction personnelle.
- 2.3. Monsieur ABAGA NCHAMA a souligné que le rôle joué par les Banques Centrales lors de la dernière crise financière internationale a permis d'en contenir les effets négatifs et de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, grâce, en partie, à des politiques monétaires pertinentes. A titre d'illustration, il a énuméré quelques réformes entreprises par la BEAC pour moderniser et améliorer l'efficacité de ses interventions. Ce sont notamment la création en 2007, du Comité de Politique Monétaire (CPM), l'inscription depuis 2010, dans ses Statuts, de la « promotion de la stabilité financière » comme l'une de ses missions fondamentales et, la création en 2012, du Comité de Stabilité Financière de l'Afrique Centrale (CSF-AC).
- 2.4. Ces actions ont permis à la CEMAC d'enregistrer des performances macroéconomiques appréciables. En effet, durant les quinze dernières années, le taux d'inflation moyen annuel s'est situé à 2,7%, la croissance économique moyenne est ressortie à 5%, le solde budgétaire, excédentaire, s'est établi à 3,4 % du PIB, le solde du compte courant a enregistré un léger déficit, équivalent à 0,5 % du PIB et le taux de couverture des importations des biens et services a atteint 6,3 mois.
- 2.5. Le Gouverneur de la BEAC s'est ensuite interrogé sur les conséquences que pourrait avoir sur l'indépendance des Banques Centrales ainsi que sur la politique monétaire, l'élargissement de leur compétence à l'objectif de stabilité financière. Concernant cette question, il s'est dit confiant quant à la réponse qui sera issue du présent Symposium.
- 2.6. Avant de clore son propos, le Gouverneur ABAGA NCHAMA a adressé ses vifs remerciements aux Autorités nationales de la Guinée Equatoriale pour avoir facilité les diligences d'ordre logistique. Il a également remercié le Secrétariat de l'ABCA pour l'excellente organisation de cet évènement. Le personnel de la BEAC et les Services Centraux de la Direction Nationale de Malabo ont été aussi félicités pour les

dispositions pratiques prises pour assurer le bon déroulement des réunions. Enfin, il a formulé ses vœux de succès aux travaux du Symposium.

- 2.7. Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence Dr Nkosazana Dlamini ZUMA, Dr MARUPING a remercié le Président de l'ABCA pour avoir convié la CUA au Symposium. Il a également exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de Guinée Equatoriale ainsi qu'au Gouverneur de la BEAC pour leur hospitalité. Il a adressé des salutations particulières au Premier Ministre Charles KONAN BANNY et à l'ancien Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, Jean-Claude MASANGU-MULONGO. Il a, en outre, transmis aux Gouverneurs les excuses de la Présidente de la CUA qui n'a pas été en mesure de participer à la réunion.
- 2.8. Dr MARUPING a ensuite souligné la pertinence du thème du Symposium, au regard de l'évolution du rôle des Banques Centrales. Celles-ci sont appelées à s'impliquer pleinement dans le développement de l'Afrique, qui a fait, selon lui, beaucoup de progrès au cours de ces dernières années. Il a souligné que si les résultats réalisés sont flatteurs, il reste encore beaucoup de défis à relever, notamment au plan de l'innovation financière, particulièrement à la suite des crises internationales survenues dans le monde au cours de ces dernières années. Pour étayer son propos, il a donné l'exemple des Etats-Unis d'Amérique et de l'Europe, où respectivement 60% et 40% des transactions sont effectuées de façon électronique. Il a indiqué que l'atteinte de ses objectifs par l'Afrique passe par un système financier performant. Dans la droite ligne de cette idée, les Statuts du Fonds Monétaire Africain (FMA) ont été adoptés et doivent être ratifiés par les Etats.
- 2.9. Le Commissaire aux Affaires Economiques à la CUA a exhorté à aller vers la création de la Banque Centrale Africaine. Il s'est dit conscient des réserves émises par l'Afrique Australe et qui feront l'objet de négociations politiques par le biais d'instruments appropriés dont dispose l'Union Africaine. Dr MARUPING a invité toutes les parties prenantes au processus d'intégration de l'Afrique à s'approprier l'Agenda 2063 qui a été élaboré sur la base d'un large consensus, selon une approche participative.
- 2.10. Dr MARUPING a terminé son propos en espérant des débats fructueux sur le thème du Symposium. Il a ensuite souhaité bonne chance et plein succès aux travaux.
- 2.11. Dans son discours d'ouverture, Monsieur ENGONGA OBIANG EYANG a, au nom du Président de la République, du Gouvernement et du peuple de Guinée Equatoriale, ainsi qu'en son nom propre, souhaité la bienvenue à tous les participants à ce Symposium de l'ABCA. Il a salué la forte présence des Gouverneurs et s'est félicité de la participation de hautes personnalités à cette importante rencontre.
- 2.12. Le Ministre ENGONGA OBIANG EYANG a ensuite mis en avant l'impérieuse nécessité pour l'Afrique de renforcer son intégration dans un environnement de plus en plus marqué par la constitution de blocs régionaux. Dans cette noble quête, l'une des voies les plus efficaces pour réussir est la mise en œuvre de politiques économiques vertueuses pour réaliser une transformation profonde des structures économiques, grâce notamment à la diversification. Cela devrait favoriser la réalisation d'une croissance inclusive et créatrice de richesses et d'emplois, condition nécessaire pour une réduction sensible de la pauvreté.
- 2.13. Le Ministre ENGONGA OBIANG EYANG a souligné que les Banques Centrales ainsi que les Etats, les opérateurs économiques et les institutions nationales ont un rôle important à jouer dans ce processus. Il a indiqué que les Instituts d'émission, en

particulier, doivent en plus de leur domaine classique, apporter une assistance technique en qualité de conseillers économiques et financiers des Etats. A ce titre, il a salué les actions de la BEAC qui ont abouti à la création de la CEMAC. Toutefois, il a évoqué de nombreux défis à relever, au nombre desquels l'accélération du processus de diversification des économies, le développement et l'approfondissement des systèmes financiers ainsi que le financement adéquat des économies.

- 2.14. Abordant le volet de l'intégration, le Ministre a souligné que la volonté de la promouvoir s'est manifestée par la signature, en 1991, du Traité d'Abuja qui trace les jalons de l'intégration africaine. Le Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), dont la finalité est la création de la Banque Centrale Africaine (BCA), s'inscrit dans ce sillage. Dans cette quête, l'Afrique pourra tirer profit des riches expériences d'intégration sous-régionale, à l'instar de celle de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).
- 2.15. Pour terminer, le Ministre s'est dit confiant sur la qualité des conclusions qui seront issues des travaux, eu égard à l'expertise indéniable des personnalités présentes. Enfin, il a déclaré ouvert le Symposium de l'ABCA pour l'année 2015, sur le thème « Indépendance des Banques Centrales : mythe ou réalité ? ».

3. EXPOSE LIMINAIRE DE M. CHARLES KONAN BANNY

- 3.1. M. Charles KONAN BANNY, ancien Gouverneur de la BCEAO et ancien Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire a, tout d'abord, adressé ses chaleureuses félicitations au Président de la République de Guinée Equatoriale pour les progrès extraordinaires réalisés dans le pays. Il a également salué le Ministre d'Etat et toutes les hautes personnalités présentes.
- 3.2. Evoquant le thème du Symposium, il a indiqué qu'il pose une problématique permanente, qui subsistera longtemps dans le futur. Ce qui l'a amené à se demander si l'indépendance dont il est question est une réalité ou une simple rhétorique qui masque la persistance de la toute-puissance des Etats en matière de politique économique. Pour lui, la question de l'indépendance ne se pose plus, car elle paraît évidente en ce 21^e siècle. Pour autant, l'indépendance des Banques Centrales qui apparaît comme une évidence de nos jours s'est imposée de haute lutte.
- 3.3. M. KONAN BANNY a indiqué que l'indépendance de la Banque Centrale est une exigence largement partagée, car la politique monétaire est au centre de toutes les politiques économiques. Dès lors, il s'est interrogé pour savoir si la centralité de la politique monétaire exige des Pouvoirs publics de l'intégrer au quotidien dans leurs activités, qui comportent de nombreux aléas. La réalité aujourd'hui montre que les interférences entre la politique et la gestion de la monnaie sont un lointain souvenir.
- 3.4. Cependant, le Premier Ministre a noté que la politique monétaire est sollicitée à chaque survenance de crise économique et financière avec leurs conséquences sociales. Les tentatives pour répondre systématiquement à ce type de sollicitations ont très souvent abouti à l'illusion et à l'inflation, donc à la dégradation de la compétitivité et au renchérissement des facteurs de production. Il a indiqué que ces situations ont posé clairement la problématique de l'objectif de la politique monétaire. Cela a permis de construire un consensus autour de la stabilité des prix comme objectif de la Banque Centrale, sans pour autant, être incompatible avec la stabilité économique.

- 3.5. Par la suite, M. KONAN BANNY a précisé que l'indépendance des Banques Centrales comprend deux volets, à savoir, politique et économique. Sur le plan politique ou institutionnel, les Pouvoirs publics n'exercent aucune pression sur les décisions et l'organisation des Banques Centrales. Au plan économique, les Autorités monétaires choisissent eux-mêmes leurs objectifs et les moyens de les atteindre. Puis, le Premier Ministre a énuméré des indicateurs qui peuvent attester de l'indépendance d'une Banque Centrale. Ce sont l'irrévocabilité de la nomination des principaux dirigeants et la durée de leur mandat qui les met à l'abri des effets des calendriers électoraux.
- 3.6. Il a indiqué, cependant, que l'indépendance des Banques Centrales ne les exempte pas de toute critique. Les exemples récents de la Fed avec la crise des « Subprimes » et de la Banque Centrale Européenne (BCE) avec la crise dans la Zone euro en sont éloquents. En effet, la Banque Centrale américaine a été accusée d'avoir favorisé, par ses interventions sur les taux d'intérêt, la formation et l'éclatement de la bulle immobilière. Quant à la BCE, il lui a été reproché d'avoir été laxiste en finançant la dette des pays en difficulté. Le Premier Ministre soutient que ces critiques, loin d'être contre-productives, mettent en lumière la nécessaire coordination entre deux politiques économiques relevant de deux autorités différentes, d'où le policy mix. Elles rappellent que si l'indépendance est une réalité aujourd'hui, elle doit être constamment améliorée.
- 3.7. M. KONAN BANNY a, par ailleurs, souligné que l'indépendance des Banques Centrales requiert le respect d'un certain nombre d'exigences, notamment l'indépendance intellectuelle des dirigeants de ces institutions, la transparence de leurs actions, l'obligation pour elles de rendre compte et le maintien d'une bonne collaboration entre les Autorités monétaires et les Pouvoirs publics.
- 3.8. Pour terminer, et sans remettre en cause cette célèbre assertion du Président Obama lors de son passage au Ghana : « L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts mais d'institutions fortes », M. KONAN BANNY soutiendra « qu'il n'y a cependant pas d'institutions fortes sans hommes forts ».

4. PREMIERE SESSION

4.1. Introduction

- 4.1.1. Cette session a été présidée par Dr Mohammed LAKSACI, Gouverneur de la Banque d'Algérie. Elle a porté sur le thème « *Indépendance des Banques Centrales et leur rôle lors des crises économiques et financières* », présenté par Dr Shamsuddeen USMAN, ancien Ministre des Finances, ancien Ministre de la Planification Nationale, ancien Vice-Gouverneur de la Central Bank of Nigeria. Le panel était constitué de la Central Bank of Lesotho et de M. Jean-Claude MASANGU-MULONGO, ancien Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

4.2. Synthèse de la communication

- 4.2.1. Les principaux axes de la communication de Dr USMAN ont été la problématique du concept d'indépendance, son impact sur les résultats des actions des Banques Centrales et l'expérience récente du Nigeria en matière d'indépendance de la Banque Centrale.
- 4.2.2. Dès l'entame de sa communication, Dr USMAN a évoqué un certain nombre de raisons qui rendent indispensable l'indépendance d'une Banque Centrale. Celles-ci

peuvent être résumées par le fait que l'objectif clé recherché par les Pouvoirs publics est la croissance, souvent à court terme, s'étendant sur la durée de leur mandat électif et au détriment de la stabilité des prix. En conséquence, la croissance réalisée n'est pas optimale et a des conséquences inflationnistes désastreuses. Pour cette raison fondamentale, la politique monétaire devrait être laissée à des technocrates de Banque Centrale, non soumis aux considérations d'ordre électoraliste et soucieux de la stabilité des prix sur le long terme.

- 4.2.3. Dr USMAN a ensuite donné les facteurs clés qui peuvent influencer l'indépendance d'une Banque Centrale. Il a cité, notamment, la méthode de définition des objectifs de la Banque Centrale, la durée et l'irrévocabilité du mandat du Gouverneur, l'autonomie financière de la Banque Centrale, la participation des Pouvoirs publics à sa gouvernance avec la possibilité de bloquer certaines décisions et la redevabilité des Banques Centrales vis-à-vis des Autorités politiques. Par ailleurs, s'il est avéré que les Banques Centrales sont de plus en plus indépendantes de nos jours, le niveau d'indépendance dépend également du contexte politique et institutionnel ainsi que des rapports hiérarchiques entre le Gouverneur et le Président de la République ainsi qu'entre lui et le Parlement ou son Ministre de tutelle.
- 4.2.4. Abordant l'impact de l'indépendance sur l'efficacité de la politique monétaire, Dr USMAN a distingué deux cas. En période normale, l'efficacité de l'action monétaire croît avec le degré d'indépendance de la Banque Centrale à condition de respecter le cadre d'intervention préétabli. Il a indiqué qu'en période de crise par contre, l'expérience récente a montré que certaines Banques Centrales sont allées au-delà de leurs prérogatives, au point de fragiliser leur indépendance. Ce pouvoir élargi s'illustre bien aux Etats-Unis d'Amérique où les marchés boursiers ont tendance à réagir aux actions de la Banque Centrale plutôt qu'à l'évolution de l'économie réelle. En conséquence de ce dépassement de pouvoirs, la crédibilité et la transparence des Banques Centrales ont été mises à mal par des critiques. Paradoxalement, en dépit de cela, les crises ont été souvent l'occasion d'étendre le pouvoir des Banques Centrales à la surveillance de la sphère financière.
- 4.2.5. Au total, Dr USMAN s'est interrogé sur la portée réelle de l'indépendance, la transparence et la redevabilité des Banques Centrales. A ce propos, il a cité une étude menée par Acemoglu, Johnson, Robinson et Querubin (2008) qui a montré que si l'indépendance de la Banque Centrale peut avoir des effets positifs sur l'inflation, cela n'est pas toujours garanti. En effet, l'une des conditions essentielles pour assurer l'efficacité de l'indépendance sur la politique monétaire demeure l'existence d'institutions fortes.
- 4.2.6. Abordant l'expérience du Nigeria en matière d'indépendance de la Banque Centrale, Dr USMAN a souligné que pour la première fois de son histoire, l'inviolabilité de la liberté de cette institution avait été brisée, après la révocation du Gouverneur de l'époque. Ce qui l'a amené à analyser la situation de la Central Bank of Nigeria (CBN) par rapport aux critères de l'indépendance des Autorités monétaires, évoquées précédemment. Pour répondre à cette question, il a cité quelques actions de la CBN qui ont été décriées par le public. Parmi celles-ci, la plus controversée semble être le programme d'achat d'actifs pour un montant de 500 milliards de Nairas, qui devait permettre à l'Asset Management Corporation of Nigeria (AMCON), une société de gestion d'actifs créée par la CBN, de racheter des titres publics et privés. Face à ces critiques, la réponse de la CBN a été de mettre en avant l'atteinte de son objectif de stabilité de prix ainsi que le maintien de la stabilité financière, à l'aide des pouvoirs légaux dont elle dispose.

- 4.2.7. En clair, Dr USMAN a souligné que même lorsque l'indépendance est de facto, l'ampleur et l'importance d'une action de la Banque Centrale peuvent donner lieu à des négociations préalables avec les Pouvoirs politiques et être sujets à des critiques du public. Les exemples sont légion, notamment, au Nigeria avec la tentative de restructuration de la monnaie par la CBN qui, bien qu'ayant obtenu l'approbation du Président de la République, a dû être interrompue à la suite de la levée de bouclier que cela a provoquée. Ce fut aussi le cas avec les critiques du Congrès Américain à l'encontre de la Fed, dans la mise en œuvre de l'assouplissement quantitatif et d'autres mesures pour juguler la crise financière.
- 4.2.8. En conclusion, Dr USMAN a dit que le débat sur l'indépendance des Banques Centrales n'est pas nouveau et la corrélation positive entre ce statut des Instituts d'émission et la réalisation de leur objectif n'est plus à démontrer. Il a noté également que c'est en période de crises comme celles intervenues au cours de ces dernières années que les Banques Centrales sont mises au banc des accusés. Face à ces épreuves, elles doivent faire preuve de plus de transparence et de responsabilité, car en définitive, les Banques Centrales ne doivent leur réussite qu'à la confiance que le public porte en elles, en d'autres termes en leur capacité à réaliser la stabilité des prix et la stabilité financière. Dr USMAN a terminé sa présentation en affirmant que l'indépendance des Banques Centrales est une réalité entourée de beaucoup de mythes.

4.3. Synthèse des discussions du panel

- 4.3.1. Madame Makenete MATHAMBO SAIL, Vice-Gouverneur de la Central Bank of Lesotho, a, dans son intervention, fait état de la nécessaire coopération entre les politiques monétaire et budgétaire. Elle a fait remarquer que si en période normale, l'indépendance est une réalité évidente, cela peut ne pas être le cas en situation de crise. Dès lors, il faut une bonne coopération entre les Autorités monétaires et budgétaires, en d'autres termes, un bon équilibre des deux politiques pour juguler les conséquences néfastes de la crise, sans porter un préjudice à l'indépendance de la Banque Centrale. Dans le cas du Lesotho, où la monnaie est directement arrimée au Rand Sud-Africain, la Banque Centrale n'a pas de politique monétaire au sens propre du terme, les Autorités monétaires s'attèlent à maintenir un niveau de réserves adéquat.
- 4.3.2. Jean-Claude MASANGU-MULONGO, ancien Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) a introduit son propos par des questions : indépendance de la Banque Centrale par rapport à quoi ou à qui ? Par rapport aux objectifs et missions ? Il y a répondu en soutenant que l'indépendance des Banques Centrales est un choix qui se fait à travers les textes réglementaires contenant les dispositions qui définissent les pouvoirs des Banques Centrales et dont beaucoup évoluent selon les contextes.
- 4.3.3. L'ancien Gouverneur de la BCC a également souligné qu'il faut oser élargir les prérogatives de la Banque Centrale à la lutte contre l'instabilité financière, car il est question d'éviter les crises systémiques, qu'elles émergent des marchés financiers ou du secteur bancaire. Il a indiqué qu'à ce niveau, il se pose un problème relationnel. A cet égard, et en guise de conclusion, il a insisté sur la communication et la publication comme instruments pour faire connaître les actions de la Banque Centrale et convaincre le public, à l'instar de beaucoup d'Instituts d'émission qui ont adopté le « forward guidance » au cours de ces dernières années.

- 4.3.4. Les débats qui ont suivi les présentations et les interventions des panelistes ont porté sur des suggestions et les expériences des pays d'origine des intervenants à cette session.
- 4.3.5. Ainsi, l'un des participants a proposé d'approfondir l'analyse sur l'indépendance des Banques Centrales, en particulier l'indépendance intellectuelle de ses dirigeants. A cet égard, il a reconnu à M. KONAN BANNY, cette qualité, sans laquelle, ce dernier aurait commis des interdictions durant son mandat à la tête de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Un autre participant a indiqué que selon lui, l'indépendance d'une Banque Centrale vient de ses décisions de politique monétaire, notamment la fixation des taux d'intérêt. A cet effet, il a souhaité connaître la situation du Congo, du Lesotho et du Nigéria en ce qui concerne les organes de décision de la Banque Centrale, la fréquence des prises de décision et les contraintes rencontrées avec les autres pouvoirs.
- 4.3.6. En guise de réponse, il a été indiqué qu'il existe un Comité de Politique Monétaire à la Banque Centrale du Congo (BCC). Il se réunit une fois par mois et est composé de délégués venant de structures étatiques non directement liées à la politique monétaire. La présence de ces personnalités non issues du milieu économique améliore ainsi la portée de la communication et de la transparence sur les actions de la BCC. S'agissant du Lesotho, il a été indiqué que son régime de change est à taux fixe et sa monnaie est rattachée au Rand Sud-africain, à l'instar de trois autres pays de l'Afrique Australe. Ceux-ci ont en commun avec le Lesotho un Comité de Gestion qui veille au maintien d'un niveau de réserves suffisant et se réunit une fois chaque trimestre.
- 4.3.7. Quant au Dr USMAN, réagissant à la suggestion concernant l'indépendance intellectuelle, il a fait remarquer que la nomination des dirigeants des Banques Centrales est un processus pointu qui prend en compte les meilleures qualités recherchées chez les potentielles Autorités monétaires. Ainsi, aux Etats-Unis d'Amérique, les capacités intellectuelles du futur patron de la Fed sont bien évaluées par des institutions nationales avant toute confirmation. Au Nigeria, le choix du Gouverneur se fait parmi des personnalités au parcours professionnel brillant et à la notoriété intellectuelle reconnue.
- 4.3.8. Tirant les conclusions de la session, M. LAKSACI a indiqué que l'indépendance des Banques Centrales dans la réalisation de leurs objectifs est un combat permanent. Lorsque cette indépendance est acquise, les Banques Centrales doivent alors adopter la transparence dans leurs actions vis-à-vis du public et communiquer suffisamment.

5. DEUXIEME SESSION

5.1. Introduction

- 5.1.1. Cette session a été présidée par Dr Sarah ALADE, Vice-Gouverneur de la Central Bank of Nigeria. Elle a eu pour thème « *Dominance fiscale et indépendance des Banques Centrales* », présenté par Dr Christian AHORTOR de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO). Les panelistes étaient composés de la Bank of Botswana, la South African Reserve Bank et la Banque de la République du Burundi.

5.2. Synthèse de la communication

- 5.2.1. La communication de Dr AHORTOR a été articulée autour des faits stylisés sur le thème et l'étude du cas du Ghana.
- 5.2.2. Dr AHORTOR a, dès l'entame de son exposé, paraphrasé Janet Yellen, la Présidente de la Fed, en indiquant qu'il est indéniable que la Banque Centrale, dont l'objectif est de veiller au maintien des prix, devrait être indépendante du Gouvernement. Cependant, il apparaît difficile pour une Banque Centrale d'être indépendante lorsqu'elle détient essentiellement des titres publics. Il a indiqué ensuite que plusieurs pays au Sud du Sahara ont connu une transition du cadre de leur politique monétaire, en raison notamment de (i) l'approfondissement et de la diversification financière, (ii) l'intégration de plus en plus importante des marchés financiers et (iii) l'amélioration de la qualité des données statistiques.
- 5.2.3. Selon lui, tout cadre de politique monétaire moderne requiert (i) une réelle indépendance de la Banque Centrale, (ii) l'absence de dominance fiscale (iii) l'absence de prix administrés et (iv) un système de communication efficace pour aider à prendre en compte les anticipations d'inflation. Il a noté qu'en situation de dominance fiscale, les rôles des Autorités monétaires et budgétaires s'inversent : la première se souciant de la dette publique tandis que l'inflation qui est de son ressort est laissée aux Autorités budgétaires. En conséquence, cela induit une inflation élevée et volatile qui devient incontrôlable par la Banque Centrale. Il a, par la suite, fait remarquer que, dans ces conditions, l'indépendance de la Banque Centrale ne devient réelle que lorsque l'exercice budgétaire est équilibré. Dès lors, l'indépendance en question devient une vue de l'esprit, une simple rhétorique juridique.
- 5.2.4. Dr AHORTOR a rappelé ensuite une étude de Cukierman, Webb et Neyapti (1992) qui classe en quatre groupes, seize indicateurs de l'indépendance d'une Banque Centrale, à savoir, (i) les procédures de nomination des dirigeants de la Banque Centrale, (ii) la résolution des différends entre la Banque Centrale et les Pouvoirs publics, (iii) le ciblage explicite d'un objectif de politique monétaire et (iv) la limitation des financements accordés au Gouvernement. A cela, Dincera et Eichengreen (2014) ont ajouté la durée du mandat et la révocation des membres de l'organe de gouvernance.
- 5.2.5. Abordant le cas du Ghana, Dr AHORTOR a analysé la situation de la Banque Centrale par rapport aux critères cités précédemment. Puis, il a mis en exergue les performances macroéconomiques de ce pays au cours de la période 2007-2012, qui lui ont permis de conclure avec le FMI un programme économique et financier, dont l'une des conditionnalités était le renforcement de l'efficacité de la politique monétaire.
- 5.2.6. Cependant, malgré les bonnes performances de la politique budgétaire au cours de la première moitié des années 2000, la dette publique a connu une ascension fulgurante entre 2006 et 2008. Dr AHORTOR a, dès lors, analysé l'effet de la politique budgétaire sur la politique monétaire à l'aide d'un modèle empirique de Markov. Les résultats ont montré une corrélation positive entre les dérapages budgétaires et les réponses de la politique monétaire. En d'autres termes, ces résultats indiquent que les Autorités monétaires du Ghana ont tendance à réagir presque instantanément et de façon agressive aux évolutions de la politique budgétaire.

- 5.2.7. Cette situation indique l'évidence d'une dominance fiscale au Ghana. Cela induirait (i) un problème de coordination entre les politiques monétaire et budgétaire, (ii) la nécessité pour la Banque Centrale d'adopter et de respecter un niveau plafond réglementaire des financements accordés à l'Etat, (iii) la nécessité d'élargir la base fiscale afin de faire efficacement face aux besoins financiers de l'Etat et, (iv) la nécessité de renforcer le marché des bonds privés comme source alternative de financement.
- 5.2.8. En conclusion, Dr AHORTOR a indiqué que mettre fin à la dominance fiscale est la clé pour réaliser la stabilité des prix sur le long terme. Pour ce faire, il faudrait mettre en œuvre les actions ci-après : (i) la consolidation budgétaire afin de prendre en compte les anticipations d'inflation malgré leur effet réducteur sur la croissance, (ii) l'instauration d'un ajustement budgétaire crédible et soutenu et (iii) l'amélioration de l'indépendance de la Banque Centrale, en définissant clairement la stabilité des prix comme son objectif principal.

5.3. Synthèse des discussions du panel

- 5.3.1. L'intervention de M. Daniel MMINELE, Vice-Gouverneur de la South African Reserve Bank a porté principalement sur des observations générales concernant la dominance fiscale, puis sur l'expérience de l'Afrique du Sud en la matière.
- 5.3.2. Il ressort de cette intervention que la récente crise financière internationale a amené beaucoup de pays à mettre en œuvre des actions basées sur des plans de relance monétaires et budgétaires qui ont entraîné une expansion monétaire fulgurante et une augmentation du déficit et de la dette publics. En outre, les bilans des Banques Centrales ont été gonflés de manière substantielle. Une telle situation, bien connue, entraîne des conséquences désastreuses sur le système économique global. Ce faisant, cela a remis au jour les débats sur la dominance fiscale. M. MMINELE a souligné, tout comme le présentateur précédent, que cette situation a conduit à une inversion des rôles des Autorités monétaires et budgétaires. En effet, la Banque Centrale s'est beaucoup plus préoccupée de stabiliser la dette publique tandis que l'inflation était déterminée par les besoins de la politique budgétaire.
- 5.3.3. Le Vice-Gouverneur a poursuivi en indiquant que s'il est bien établi que la conduite efficace de la politique monétaire nécessite un haut degré d'indépendance de la Banque Centrale, la dominance fiscale peut affaiblir cette indépendance. Toutefois, M. MMINELE, a fait remarquer qu'il est souvent soutenu qu'il faut tolérer un minimum de dominance fiscale et favoriser, pour ce faire, une coopération étroite entre les politiques monétaire et budgétaire. La dominance fiscale dépend des pays et des circonstances. Le cas récent aux Etats-Unis d'Amérique, avec la mise en œuvre, par la Fed, de mesures non conventionnelles, est un exemple éloquent de la dominance fiscale douce, qui, au regard des résultats obtenus, était souhaitable. Pour autant, cela n'a pas compromis l'indépendance de la Banque Centrale.
- 5.3.4. Abordant le cas de la SARB, M. MMINELE a souligné que l'indépendance des Autorités monétaires est consacrée par la constitution et effective dans la pratique. Un tel niveau d'indépendance n'a jamais favorisé de dominance fiscale, du moins depuis 1994. Cela a permis à la SARB de remplir confortablement sa mission de stabilisation des prix, aidée en cela, par une politique budgétaire performante. Pour assurer un bon mix entre les deux politiques, une coopération étroite a été établie entre les deux Autorités. Elle s'est caractérisée par des rencontres régulières, au cours desquelles des sujets concernant réciproquement les deux institutions sont

évoquées et pris en charge par un Comité dédié au suivi de la mise en œuvre des politiques budgétaire et monétaire.

- 5.3.5. Introduisant, à son tour, son propos, M. Motshidisi Oduetse ANDREW, Vice-Gouverneur de la Bank of Botswana, a indiqué que le concept de dominance fiscale remonte à bien longtemps. Il s'est demandé s'il faut supprimer de facto la dominance fiscale ou s'il faut s'y adapter en fonction de la situation de chaque pays, car selon lui, une inflation élevée peut amener un Gouvernement à réévaluer sa politique budgétaire. Prenant en compte les interrelations entre les différents secteurs de l'économie, il note avec surprise que certaines Banques Centrales cherchent à renforcer leur indépendance au détriment de la liberté financière. Pourtant, la Banque Centrale peut être amenée à soutenir le déficit public dans les pays où le marché des capitaux n'est pas développé.
- 5.3.6. Le Vice-Gouverneur a terminé en soutenant que, quel que soit le type d'indépendance, la cohabitation entre la Banque Centrale et le Ministère en charge de l'Economie et/ou des Finances est déterminante pour la réussite de la politique monétaire. La transparence devrait être alors de mise pour toutes les actions entreprises par les Autorités monétaires, afin que le Gouvernement et le public soient informés.
- 5.3.7. Monsieur Prime NGENDANGANYA, représentant le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi a présenté les excuses de ce dernier de n'avoir pas pu effectuer le déplacement à Malabo. Il a ensuite soutenu, sans ambages, qu'il est bien établi que la Banque Centrale ne doit pas financer le déficit public. Toutefois, il a reconnu que le recours des Etats aux avances des Instituts d'émission est encore courant dans les pays ne disposant pas de marchés financiers développés.
- 5.3.8. Evoquant le cas du Burundi, il a souligné l'indépendance que les statuts de la Banque Centrale lui confèrent ainsi que le cadrage de ses relations avec le Gouvernement, y compris l'interdiction de financer le déficit budgétaire. Cependant, M. NGENDANGANYA a relevé que cette pratique a toujours cours au Burundi, en dépit des dispositions de la loi de 2009, visant à mettre fin progressivement et définitivement à ce type de financements.
- 5.3.9. Il a indiqué que la dominance fiscale entrave la bonne conduite de la politique monétaire, induit des comportements pro-inflationniste des Autorités monétaires et laxiste des Autorités budgétaires. Cette situation s'est accentuée lors de la crise financière récente lorsque les aides budgétaires dont dépendent beaucoup de pays en développement ont considérablement baissé.
- 5.3.10. En conclusion, M. NGENDANGANYA a souligné qu'au regard de la complémentarité des politiques budgétaire et monétaire, en ce qui concerne l'objectif global de la croissance économique, il est impérieux d'aboutir à un policy mix cohérent. A cet égard, il recommande d'instaurer une coordination étroite entre les deux Autorités, afin de parvenir à la compatibilité des missions qui leurs sont assignées. Cela devrait également permettre de mettre en place des réformes et législations visant à renforcer l'indépendance des Banques Centrales et favoriser le développement des marchés financiers nationaux, afin d'améliorer la mobilisation des ressources privées par l'Etat.
- 5.3.11. A la suite de ces présentations, les interventions des participants ont porté sur le déficit de la balance des paiements consécutif aux sollicitations fréquentes des réserves de change et les problèmes d'aléa moral que pouvait poser la dominance

fiscale. Il a également été question de la responsabilité de la Banque Centrale en situation de crise, en tant qu'acteur majeur de la vie économique d'un pays. A cet égard, la délégation de l'Egypte qui a soulevé cette préoccupation, a indiqué que la Banque Centrale a dû prendre ses responsabilités lors de la crise qu'a traversée ce pays, en jouant son rôle de prêteur en dernier ressort de l'Etat, sans que cela ait entraîné des conséquences négatives, ni sur l'évolution de la situation économique dans son ensemble et de l'inflation en particulier, ni sur l'indépendance de la Banque Centrale. Ce qui l'a amenée à inviter à bien considérer le contexte pour voir si la dominance fiscale affecte ou non l'indépendance de la Banque Centrale dans certaines situations bien particulières.

- 5.3.12. En réponse, il a été indiqué qu'il est nécessaire d'avoir une compréhension claire entre les Autorités concernées et de revenir à la situation normale une fois la crise ou la situation exceptionnelle passée. Concernant la balance des paiements, il a été indiqué qu'il faut constituer des réserves de sécurité pendant les périodes fastes, afin de pouvoir faire face aux difficultés en période de crise.
- 5.3.13. Tirant les conclusions de cette session, Dr ALADE a noté avec satisfaction que l'indépendance des Banques Centrales est une réalité, la situation devenant juste plus compliquée en période de crise. Cependant, rien ne devrait être tabou, au regard des méthodes et voies employées aux Etats-Unis d'Amérique et en Egypte pour juguler les effets des récentes crises que ces pays ont connues. C'est pourquoi, a-t-elle noté, une bonne coordination entre les Autorités budgétaires et monétaires est requise pour juguler, voire anticiper les effets néfastes d'une crise. Il faudrait, enfin, couronner le tout par une bonne communication.

6. TROISIEME SESSION

6.1. Introduction

- 6.1.1. Cette session a été présidée par M. Ebson UANGUTA, Vice-Gouverneur de la Bank of Namibia. Elle a eu pour thème «*Importance croissante des engagements des Banques Centrales par rapport à leurs bilans, leurs instruments et à leur autonomie administrative*» et a été présenté par Pr Sylvanus IKHIDE. Le panel était constitué de la Banque Centrale du Congo (BCC) et de la Bank of Uganda.

6.2. Synthèse de la communication

- 6.2.1. Pr IKHIDE, après avoir présenté la structure du bilan d'une Banque Centrale, a axé son intervention sur les différents engagements de celle-ci, notamment, par rapport à son bilan, ses instruments et son autonomie administrative. Puis, il a introduit son propos en mettant en avant l'importance du rôle des Banques Centrales dans l'économie, notamment lors de la crise financière de 2007-2009, au cours de laquelle elles ont été amenées à appliquer des mesures non conventionnelles.
- 6.2.2. Pr IKHIDE a indiqué que la stabilité des prix est le principal objectif des Banques Centrales. Elles visent néanmoins d'autres objectifs macroéconomiques tels que la promotion de l'emploi, la croissance économique, la stabilité financière et la stabilité des taux d'intérêt et de change. Il a souligné que la mise en œuvre de la politique monétaire peut être confrontée à plusieurs contraintes, notamment, le conflit entre les objectifs macroéconomiques, l'incohérence temporelle et la question de la hiérarchisation des objectifs.

- 6.2.3. Abordant le bilan des Banques Centrales, il a fait remarquer qu'à la faveur de leurs interventions exceptionnelles lors de la dernière crise financière internationale, de nouveaux postes y sont apparus, notamment les créances sur le secteur privé et sur les entreprises publiques non financières. Certains postes tels que les créances sur les autres institutions bancaires se sont renforcés. En particulier, les réserves de change extérieures ont rapidement augmenté dans le bilan des Banques Centrales africaines, conférant aux marchés, une certaine assurance sur la solidité du régime de change. En contrepartie, le passif, notamment la circulation fiduciaire et les réserves des banques ont rapidement augmenté, dénotant de la vigueur de l'activité économique dans beaucoup de pays. Cependant, une telle expansion du bilan des Banques Centrales induit des risques d'inflation et de stabilité financière ainsi que sur leur crédibilité et leur indépendance.
- 6.2.4. Au titre du choix des instruments monétaires face aux engagements des Banques Centrales, Pr IKHIDE a souligné qu'un changement s'est opéré dans l'usage de l'instrument habituel de la politique monétaire qu'est le ciblage du taux d'intérêt. Ainsi, l'apparition de mesures non conventionnelles s'est justifiée au niveau des Banques Centrales. En particulier, elles ont été associées à des taux d'intérêt bas pour donner naissance au concept de « PM-Plus » qui désigne une politique monétaire qui va au-delà des mesures conventionnelles en termes d'instruments et d'objectifs. Pr IKHIDE a indiqué que cette politique a fait ses preuves, notamment, au début de la crise des « *subprimes* », en limitant ses conséquences sur les marchés monétaires et financiers. Elle a permis également d'éviter des faillites en cascade des banques. En général, les Banques Centrales africaines n'ont pas eu à utiliser ces mesures, étant donné leur faible implication dans la dernière crise du fait de la structure de leurs engagements extérieurs.
- 6.2.5. S'agissant de l'autonomie administrative des Banques Centrales, Pr IKHIDE a expliqué que l'argument de base qui milite en faveur de l'indépendance de ces institutions, repose sur le fait que l'objectif de la stabilité des prix est appréhendé objectivement sur le long terme par une structure affranchie des pressions politiques. Au contraire, l'immixtion des Pouvoirs publics dans la politique monétaire aboutirait à une stabilité des prix sur le court terme, en phase avec des visées électoralistes et induirait des conséquences désastreuses sur le long terme. A cet égard, il a indiqué que les résultats de nombreuses études et les expériences des pays en développement ont corroboré cet argument. Toutefois, il a fait savoir que l'indépendance consacrée par les lois n'induit pas forcément l'indépendance de fait, qui dépend de certains facteurs largement évoqués dans les débats précédents, notamment, la confiance du public en l'intégrité et l'engagement des principaux dirigeants des Banques Centrales, la transparence de leurs mesures et la responsabilité dans l'atteinte des objectifs. Il a souligné, en outre, que l'autonomie financière est importante pour cette indépendance. Les Banques Centrales devraient donc veiller à la solidité de leur assise financière.
- 6.2.6. Sur la question de la stabilité financière, Pr IKHIDE a relevé que cet objectif s'est imposé aux Banques Centrales à la suite de la crise financière de 2007. A cet égard, la régulation et la supervision macroprudentielles apparaissent comme des instruments de lutte privilégiés contre les facteurs d'instabilité financière, dont notamment, les bulles des prix des actifs. En conclusion, tout en reconnaissant l'efficacité des mesures non conventionnelles pour les pays qui les ont appliquées, et qui sont en majorité des économies développées, le Professeur s'est interrogé sur leur pertinence pour l'Afrique. En outre, il s'est demandé si la promotion de la

stabilité financière est possible pour beaucoup de pays africains qui n'émettent pas leur propre monnaie et dépendent de devises étrangères. Il a terminé ses propos en indiquant que la réflexion mérite d'être poussée.

6.3. Synthèse des discussions du panel

- 6.3.1. M. Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) s'est appesanti sur les risques induits par le gonflement du bilan des Banques Centrales, consécutif aux injections de liquidité basée sur l'achat de titres. Il a ainsi prévenu contre la dégradation de la qualité de la monnaie, la perte de confiance du public en la capacité de la Banque Centrale de gérer la politique monétaire et en la monnaie. Ce qui conduirait à l'augmentation du risque de dollarisation de l'économie. Il a indiqué que la hausse des engagements des Banques Centrales est induite généralement par des achats massifs de titres, consécutifs à l'illiquidité des marchés financiers, la baisse des prêts interbancaires, la baisse de l'incitation du secteur privé à emprunter et la répulsion envers la prise des risques par le secteur privé. Cela entraîne un accroissement des risques patrimoniaux, du fait de l'apparition d'actifs non conventionnels et l'augmentation du poids des actifs improductifs dans le bilan.
- 6.3.2. Le Gouverneur de la BCC a expliqué que cette situation a induit un changement dans les interventions des Banques Centrales avec de nouveaux instruments tels que la politique des taux zéro ou négatif et l'assouplissement quantitatif. En outre, le forward guidance a été introduit, en vue d'orienter les anticipations des agents et favoriser le succès des mesures appliquées. M. MUTOMBO MWANA NYEMBO a cependant fait ressortir les risques que ces mesures induisent pour les Banques Centrales, à savoir, le risque de perte de l'indépendance financière et opérationnelle, le risque de formation de bulles et le risque de relance des anticipations. Face à cette situation, il a préconisé la nécessité de préserver la crédibilité des Instituts d'émission par rapport à leurs engagements, à travers notamment, le retrait des mesures non conventionnelles, des réformes des finances publiques et le soutien de l'Etat aux Banques Centrales en cas de perte.
- 6.3.3. En conclusion, M. MUTOMBO MWANA NYEMBO a expliqué que les Banques Centrales africaines peuvent mettre en place des instruments non conventionnels. Pour ce faire, un cadre institutionnel et opérationnel adapté est nécessaire. Les Banques Centrales devraient améliorer la coopération entre elles et avec les Autorités budgétaires, ainsi que renforcer leur cadre d'analyse et d'évaluation des risques. Le développement des marchés des titres et des assurances ainsi que des systèmes de paiement performants sont également nécessaires.
- 6.3.4. Dr Louis KASEKENDE, Vice-Gouverneur de la Bank of Uganda a indiqué qu'il est important de séparer les politiques monétaire et budgétaire tout en maintenant une coopération étroite entre elles, en raison du fait que les actions des Autorités budgétaires, notamment les emprunts publics, peuvent avoir des conséquences désastreuses sur la politique monétaire, à travers une hausse des taux d'intérêt. Poursuivant son intervention, le Vice-Gouverneur a souligné que les Banques Centrales ne devraient pas être astreintes aux mêmes exigences de capital que les banques commerciales, eu égard à leur rôle.
- 6.3.5. Dr KASEKENDE a indiqué, en outre, que les réserves en devises sont déterminantes pour garantir les engagements des Banques Centrales, d'où la nécessité de pouvoir

les contrôler et les évaluer, dans un contexte où les capitaux qui circulent librement compliquent la situation. Quant à l'indépendance des Banques Centrales, il a souligné qu'elle devrait être évaluée par rapport aux objectifs et non des Pouvoirs publics desquels les Autorités monétaires restent redevables, en termes d'obligation de rendre compte. Il a terminé son propos en indiquant qu'il est important pour une Banque Centrale, dans la conduite d'une politique monétaire efficace, de maîtriser la structure de son bilan et de savoir anticiper la survenance de chocs.

- 6.3.6. Tirant les conclusions de cette session, le Vice-Gouverneur de la Bank of Namibia, Président, a indiqué que quelle que soit l'intervention d'une banque centrale, susceptible d'avoir des conséquences sur son bilan, elle ne devrait pas perdre de vue son objectif ultime qui est la stabilité des prix. Dans l'accomplissement de cette mission, elle doit veiller en permanence à maintenir une collaboration étroite avec les Autorités budgétaires, tout en assurant ou en renforçant son indépendance ainsi que son autonomie financière par des actions de son choix.

7. QUATRIEME SESSION

7.1. Introduction

- 7.1.1. Cette session a été présidée par M. Lucas ABAGA NCHAMA, Gouverneur de la BEAC. Elle a porté sur des *échanges d'expériences de différentes Banques Centrales par rapport au thème central du Symposium*. Elle a enregistré, au titre des expériences des sous-régions, cinq communications présentées par la National Bank of Rwanda, la Banque d'Algérie, la Banque Centrale du Congo (BCC), la Bank of Ghana et la Central Bank of Namibia.

7.2. Synthèse des communications des Banques Centrales

7.2.1. Expérience de la National Bank of Rwanda

- 7.2.1.1. La présentation a été faite par Madame Monique NSANZABAGANWA, Vice-Gouverneur, qui a indiqué que sur la base d'un protocole d'accord entre la Banque Centrale et le Ministère des Finances, les coûts de la mise en œuvre de la politique monétaire sont remboursés par le Ministère. Elle a souligné que si cela peut ne pas être conforme à l'indépendance du point de vue de certains, pour les Autorités monétaires du Rwanda, il s'agit d'une question d'autonomie financière. Elle a fait savoir qu'il existe une bonne collaboration entre les Autorités monétaires et budgétaires, qui a favorisé une forte croissance économique dans un contexte de faible inflation. Toutefois, a-t-elle reconnu, cette croissance demeure fragile en raison de sa vulnérabilité vis-à-vis de chocs externes. Elle a indiqué que cette collaboration se manifeste à travers un Comité de Gestion du Trésor, chargé d'harmoniser les vues des deux parties prenantes dans un cadre macroéconomique. Le défi pour la National Bank of Rwanda est d'être prospective, afin d'améliorer sans cesse sa capacité à assurer ses engagements extérieurs.

7.2.2. Expérience de la Banque of Ghana (BoG)

- 7.2.2.1. L'expérience de la BoG a été présentée par M. Milison Kwadjo NARH, Vice-Gouverneur. D'emblée, il a indiqué que des postes du bilan de la Banque Centrale incluent les titres publics issus de la dette de l'Etat. En ce qui concerne le mandat des Autorités monétaires, il a souligné que la stabilité financière est de leur ressort, en plus de leur objectif traditionnel de la stabilité des prix. Il a fait remarquer que l'indépendance de l'Institut d'émission se définit par rapport aux objectifs et non par rapport aux Pouvoirs publics. En conséquence, il a indiqué que la BoG est indépendante au sein et non du Gouvernement. Aussi, a-t-il mentionné que la fixation des objectifs de la politique monétaire se fait en collaboration avec les Autorités publiques.
- 7.2.2.2. Pour l'exécution de ses tâches, la Bank of Ghana utilise une approche participative, en menant des enquêtes auprès des consommateurs, des banques etc. Elle procède également à la détermination de la tendance de croissance à partir d'un indice composite de l'activité économique, tout en prenant en compte les risques. Par ailleurs, la gestion des réserves de change par la BoG vise la stabilité du marché des changes.
- 7.2.2.3. En ce qui concerne les organes de gouvernance de la Bank of Ghana, M. NARH a précisé qu'il en existe deux, à savoir, un Conseil d'Administration ainsi qu'un Conseil de Politique Monétaire qui se réunit tous les mois. En outre, une rencontre a lieu tous les quinze (15) jours entre les Autorités monétaires et celles de l'Administration publique.

7.2.3. Expérience de la Banque d'Algérie

- 7.2.3.1. L'expérience de la Banque d'Algérie a été présentée par M. Mohammed LAKSACI, Gouverneur. Son intervention a consisté à présenter le cas de l'Algérie à la lumière des développements financiers récents intervenus dans le monde. Il l'a axée sur l'indépendance de la Banque d'Algérie sous l'angle financier et sur le rôle de cette institution dans la préservation et le renforcement de la stabilité financière.
- 7.2.3.2. Le Gouverneur a indiqué que la Banque d'Algérie s'est vue confier, dès 1980, grâce à des réformes bancaires, les fonctions classiques universelles dévolues aux Banques Centrales. Ces fonctions ont été renforcées en 2010, à l'aide de nouvelles dispositions légales, qui faisaient clairement de la stabilité des prix, l'objectif premier de la politique monétaire. Elles ont été complétées la même année par un mandat explicite de stabilité financière.
- 7.2.3.3. Concernant les relations de la Banque Centrale avec les Autorités politiques, le Gouverneur a mentionné qu'elles sont définies par une loi votée en 1990, amendée en 2003 et mise à jour en 2010. Elle consacre, entre autres, l'indépendance fonctionnelle de la Banque d'Algérie. En contrepartie de cela, l'Institut d'émission est astreint à l'obligation de rendre compte. Ainsi, chaque année, le bilan et les comptes de résultat ainsi qu'un rapport des opérations et activités de la Banque sont transmis aux Autorités nationales, notamment le Président de la République et le Ministre des Finances.
- 7.2.3.4. Au titre du risque patrimonial, le Gouverneur a indiqué que l'évolution bilancielle de son institution s'est caractérisée, d'une part, de 1991 à 2001, par la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurels et de rétablissement des

équilibres internes et externes, et d'autre part, de 2002 à 2014, par une accumulation de réserves à la faveur de l'embellie sur les cours mondiaux du pétrole. Il a souligné que le principal risque encouru par la Banque d'Algérie est celui de change, en raison du poids des réserves représentant plus de 98% de son bilan en 2014. Toutefois, l'Institut d'émission a su maîtriser ce risque par une approche prudente de la gestion de ces avoirs en procédant à l'accumulation de provisions et à une hausse substantielle de son capital.

- 7.2.3.5. Abordant le volet de la stabilité financière dans un contexte de crise, M. LAKSACI a indiqué que la Banque d'Algérie a été particulièrement attentive au risque systémique lié à la volatilité des prix des hydrocarbures. Dans le cadre du mandat que lui a conféré la loi de 2010 sur l'objectif de la stabilité financière, elle s'est dotée d'instruments macro-prudentiels les plus aptes à déceler les signes précurseurs des risques qui peuvent affecter la réalisation de cet objectif et à les contenir. Elle a également opéré des réformes pour se conformer aux nouveaux standards et normes de Bâle. Le Gouverneur a fait remarquer qu'une évaluation du secteur bancaire effectuée en 2014 a révélé que la solidité de ce secteur a été préservée durant toutes les crises récentes. Le Gouverneur a terminé son propos en indiquant que la Banque d'Algérie veille à maintenir son système de surveillance macro-prudentielle conforme aux standards internationaux et adoptera une approche prospective et fondée sur les risques, qui renforcera l'allocation des crédits par les banques et permettra d'endiguer la réapparition des risques concentrés.

7.2.4. Expérience de la Banque Centrale du Congo (BCC)

- 7.2.4.1. L'expérience de la BCC a été présentée par le Gouverneur, M. Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO. La communication a été axée principalement sur un aperçu de la situation de la BCC avant et après son indépendance ainsi que les conséquences que cela a engendré.
- 7.2.4.2. Le Gouverneur a, dès l'entame de son intervention, souligné que l'objectif premier de la BCC est d'assurer la stabilité du niveau général des prix. Pour autant, l'Institution qu'il dirige n'a pas toujours eu les moyens nécessaires, notamment, son indépendance, pour exécuter correctement cette mission. Ainsi, les fréquentes interférences du Gouvernement dans la conduite de la politique monétaire, conjuguée à la monétisation du déficit budgétaire, ont entraîné des conséquences désastreuses jusqu'à la fin des années 1990. En effet, face à l'hyperinflation qui avait atteint plus de 10.000% dans les années 1970 et plus de 2.000% dans les années 1990, les agents économiques se sont détournés de la monnaie nationale pour se réfugier dans le dollar. Cela a abouti à la dollarisation de l'économie, avec une dégradation du bilan de la Banque Centrale, présentant des fonds propres négatifs. Le taux de dépréciation du taux de change de la monnaie se situait à 75% en moyenne annuelle.
- 7.2.4.3. Le Gouverneur a indiqué qu'à la suite de négociations entre le Gouvernement et le FMI, la situation s'est améliorée. Ainsi, depuis 2002, l'indépendance organique, opérationnelle et financière de la BCC ont été instaurées et la politique monétaire est conduite de façon libre par l'Institution, sous la direction d'un Comité de Politique Monétaire (CPM). Cette situation a permis d'améliorer les résultats des actions de la Banque Centrale. Ainsi, le taux d'inflation est ressorti à 0,6% en juin 2015, après 1,1% en 2014, dans un contexte de croissance modérée de la base et de la masse monétaires. Toutefois, le Gouverneur a souligné que ces résultats

ont été également obtenus grâce à une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire ainsi qu'à une amélioration sensible de la gestion des finances publiques. En outre, des réformes telles que l'adoption du taux de change flottant et la libéralisation des marchés des changes et des prix ont été nécessaires.

- 7.2.4.4. M. MUTOMBO MWANA NYEMBO a mentionné que ces bons résultats n'ont pas mis pour autant, la Banque Centrale à l'abri ni de nouvelles pressions du Gouvernement dans la gestion de la politique monétaire, ni des critiques du public. Le défi pour la BCC est de renforcer ses acquis, tout en poursuivant la dédollarisation de l'économie. Elle a ainsi amélioré la transparence de ses actions par une communication régulière avec le public et des publications de rapports sur les décisions et la mise en œuvre de la politique monétaire.

7.2.5. Expérience de la Bank of Namibia

- 7.2.5.1. Cette présentation a été effectuée par M. Ebson UANGUTA, Vice-Gouverneur. Son intervention a été articulée principalement autour des expériences de la SADC et de la Namibie, en matière d'indépendance de la Banque Centrale.
- 7.2.5.2. M. UANGUTA, a indiqué que la situation d'indépendance des Banques Centrales de la SADC varie d'un pays à l'autre. Ainsi, du point de vue opérationnel, seule la SARB bénéficie d'une disposition constitutionnelle claire qui consacre son indépendance. Dans les autres pays, l'indépendance opérationnelle est soit mentionnée dans des lois relatives aux Instituts d'émission, soit elle n'est précisée dans aucun texte.
- 7.2.5.3. En ce qui concerne l'indépendance financière, il a souligné que les Banques Centrales de la SADC transfèrent la majeure partie de leurs bénéfices au Gouvernement. Dans certains cas, il leur est fait obligation par la loi d'acquérir les titres publics. Elles peuvent aussi en transférer dans des comptes de réserve. Au titre de la nomination du Gouverneur, il a indiqué que cela est du ressort du Chef de l'Etat, sur avis de certaines institutions publiques, sauf à Maurice, où cela relève du Premier Ministre. La durée du mandat, lorsqu'elle est précisée dans la loi, est généralement de cinq (5) ans et ne saurait dépasser dix (10) ans, conformément aux dispositions du « SADC Model Act ». Quant aux membres des organes de gouvernance, ils sont nommés par le Ministre des Finances dans la plupart des pays.
- 7.2.5.4. Abordant l'expérience de la Namibie, le Vice-Gouverneur a affirmé que la Banque Centrale y jouit de l'indépendance opérationnelle, dans la mesure où elle accomplit sa mission sans ingérence du Gouvernement. Toutefois, il a relevé que l'Institut d'émission continue d'apporter des financements directs à l'Etat. S'agissant de la nomination des principaux dirigeants, il a ajouté qu'elle est effectuée par le Président de la République, sur recommandation du Ministre des Finances, parmi des personnalités aux qualifications et expériences reconnues. La durée de leur mandat est de cinq (5) ans, renouvelable. Toutefois, ils peuvent être révoqués pour manquements graves à leur mission.
- 7.2.5.5. Le Vice-Gouverneur a conclu en affirmant que toutes les Banques Centrales de la SADC jouissent de l'indépendance opérationnelle et financière. Toutefois, une collaboration franche avec les Gouvernements s'avère nécessaire pour la prise en charge efficace du nouveau défi induit par l'objectif de la stabilité financière. A

cet effet, il a fait les recommandations ci-après : (i) spécifier clairement dans les législations l'indépendance opérationnelle des Banques Centrales, (ii) renforcer l'assise financière des Banques Centrales en constituant des réserves à l'aide d'une partie du bénéfice, (iii) nommer les principaux dirigeants sur la base du seul critère de la compétence, notamment en économie, banque ou finance et prévoir pour les membres du Conseil de Gouvernance un mandat qui ne coïncide pas avec celui des Autorités politiques nationales.

7.3. Synthèse des discussions

- 7.3.1. A la suite de ces présentations, des éclaircissements et compléments d'informations en rapport avec les exposés ont été apportés par des participants. Certains ont également fait cas de la situation dans leur pays. Ainsi, M. Charles KONAN BANNY a indiqué que l'adoption de mesures non conventionnelles par les Banques Centrales ne devrait pas être vue comme une entorse à l'éthique, dès lors que cela se fait dans un cadre concerté et ne porte que sur la période de crise.
- 7.3.2. Le Vice-Gouverneur de la National Bank of Ethiopia a souligné, pour sa part, que la question de l'indépendance ne se pose pas, les Banques Centrales devant jouer un rôle dans la croissance. Au demeurant, le défi est de parvenir à un équilibre entre la gestion de l'indépendance et les problèmes qui se posent au pays, notamment la transformation structurelle de son économie. Intervenant à sa suite, le Vice-Gouverneur de la Bank of Mauritius a suggéré de ne pas considérer l'indépendance dans son sens littéral mais plutôt par rapport à l'atteinte des objectifs qui demeure, selon lui, le plus important. Cela nécessite l'harmonisation des politiques monétaire et budgétaire, donc une étroite collaboration entre les Autorités responsables de ces deux secteurs. Par ailleurs, il a préconisé de veiller sans cesse à la solidité de l'autonomie financière de la Banque Centrale, notamment, à l'aide d'une partie des bénéfices réalisés. Le Gouverneur de la Bank of Tanzania a indiqué que la loi spécifie clairement le mandat de la Banque Centrale en Tanzanie et interdit toute interférence dans son fonctionnement. En outre, elle limite les mandats du Gouverneur à deux (2).

8. CONCLUSION GENERALE

- 8.1. Tirant les conclusions finales du Symposium, le Gouverneur ABAGA NCHAMA a noté, au regard des différentes interventions, que les Banques Centrales sont indépendantes. Toutefois, il a souligné que cette indépendance se définit par rapport à l'atteinte des objectifs qui leur sont assignés.
- 8.2. Par ailleurs, dans son discours de clôture, il a cité les éléments clés qui devraient déterminer l'indépendance des Banques Centrales. Ce sont (i) la formalisation de l'indépendance dans les cadres juridiques, (ii) l'indépendance dans la détermination des objectifs et le choix des instruments de politique monétaire, (iii) les conditions de désignation et de révocation des dirigeants des Banques Centrales et, (iv) l'autonomie financière de ces institutions.
- 8.3. Toutefois, cette indépendance requiert des Instituts d'émission, les exigences ci-après : (i) l'indépendance intellectuelle de leurs dirigeants, (ii) l'obligation de rendre compte, (iii) la transparence et la communication sur leurs actions et (iv) le maintien d'une bonne collaboration entre leurs dirigeants et les Pouvoirs publics. Il a, enfin, souligné la nécessité de renforcer continuellement cette indépendance, à travers notamment, une

coordination étroite entre les politiques monétaire et budgétaire, le développement des marchés financiers régionaux et la mise en œuvre de réformes pour améliorer le cadre juridique et institutionnel des Banques Centrales.

